

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2019

Présents : Monique De Smedt, Michel Boismault, Patrice Langlais, Florence Binaux Leclech, Frédérique Huysentruyt, Etienne Binard, Philippe Chapuis, Mickaël Baryla, Nicolas Delacour, Gilles Lourtil, Patrick Lebrun.

Absents excusés : Christelle Lechaux pouvoir à Florence Binaux, Frédéric Tavernier pouvoir à Monique DE SMEDT, Martine Zorio pouvoir à Patrice Langlais.

Ordre du jour :

- Budget supplémentaire communal 2019 – Délibération et décision modificative
- Budget supplémentaire assainissement – Délibération et décision modificative
- Avancement des travaux – Rue Robert Guesnier et financement
- Enfouissement des réseaux rue Fernand Jorelle
- Désaffectation local scolaire – Délibération
- Ecole : classe de découverte – Délibération subvention
- CIG : - Renouvellement de la convention CNRACL – Délibération
- Indemnité percepteur – Délibération
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 28 août 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

➤ BUDGET COMMUNAL : Virements de crédits – Délibération n°46/2019

La présente délibération a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits au budget primitif 2019. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter la décision modification n°1 sur le budget primitif communal 2019 qui comporte des mouvements de crédit dans les dépenses de la section de fonctionnement et dans les recettes et dépenses de la section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Crédits à ouvrir

Article 739223 FPIC Fond national de péréquation + 1 500 €
Article 65738 Autres organismes publics + 2 800 €

Crédits à réduire

615221 Bâtiments publics - 4 300 €

Section d'Investissement – Recettes :

Crédits à ouvrir

Article 1322 Région + 42 000 €
Article 1641 Emprunt + 10 000 €

Section d'Investissement – Dépenses :

Crédits à ouvrir

Article 2041511 GFP rat : Bien mobiliers	+ 10 000 €
Article 2158 Autres matériels & outillage	+ 5 000 €
Article 2181 Installation général divers	+ 6 000 €
Article 2151 Réseaux de voirie	+ 50 000 €

Crédits à réduire

21318 Autre bâtiments publics	- 19 000 €
-------------------------------	------------

Le conseil adopte les modifications budgétaires apportées au budget primitif 2019 par cette décision modificative.
Voté à l'unanimité

➤ EMPRUNT CREDIT AGRICOLE COURT TERME (in fine) - Délibération n°47/2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de contracter un emprunt à court terme relais (in fine) auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole. Cet emprunt est destiné à financer la TVA liée aux travaux de l'opérations du Contrat Rural dans l'attente du remboursement du FCTVA, selon la proposition de financement du 28 octobre 2019, pour un montant proposé de 130 000 €.

Après lecture de l'offre de prêt et débat, le conseil approuve et accepte l'emprunt d'un montant de 130 000 €, d'une durée maximale de 3 ans aux taux de 0,25 %, la périodicité de remboursement des intérêts retenue est trimestrielle.

Les membres du conseil municipal donnent autorisation à Madame le maire pour procéder à toutes les formalités auprès du Crédit Agricole, et à signer tout document nécessaire à la mise en place de cet emprunt.

➤ SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE - Délibération n°48/2019

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Monsieur JESU, instituteur, a organisé une classe transplantée qui doit avoir lieu à La Turballe en Loire Atlantique du 8 au 12 juin 2020 pour les 14 élèves de la classe CM1-CM2.

Madame le Maire propose de voter une subvention qui sera versée à la Coopérative scolaire de l'école de Saint-Gervais afin de réduire le coût de ce voyage pour les familles qui s'élève à ce jour à 566,21 € par élève.

Après débat, les membres du conseil municipal décident d'accorder une subvention communale d'un montant de 2 800 € qui sera versée à la Coopérative scolaire de l'école de Saint-Gervais.

Voté à l'unanimité

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

Proposition de remboursement de l'emprunt de 30 000 €. Après discussion et débat le conseil décide à la majorité de ne pas rembourser par anticipation.

➤ TRAVAUX

✓ Rue Robert Guesnier : Lot 1

Suite à un problème de livraison sur une toupie de béton, une partie de la rue Guesnier a dû être refaite. La grille d'avaloir devant l'école a été refaite plus large et profonde avec un tuyau d'évacuation de l'eau.

Quais bus : les subventions sont accordées, les travaux vont redémarrer. Le montant est de 50 000 € et la subvention de 35 000 €.

La balance financière des travaux est en dépassement de 9 000 € après solde des minorations et plus-values.

Le poteau incendie face au bâtiment de la mairie a été changé.

Les dernières marches de l'escalier de l'église ont dû être repris (+values)

✓ Lot 2 : Parking Archemont

Les travaux sur le parking d'Archemont commenceront le 12/11.

✓ Enfouissement des réseaux rue Fernand Jorelle

Le génie civil a été réalisé. Les raccordements des riverains se feront à partir du 12/11.

✓ **Voirie**

La route à l'intérieur du hameau de Ducourt a été refaite par la commune pour un montant de 10 053 € TTC profitant des travaux réalisés par la CCVVS sur la voirie intercommunale.

✓ **Ecole**

Une partie de la cour de l'école a dû être refaite pendant les vacances de Toussaint suite à un affaissement devant la classe de la maternelle pour un coût de 9 069 € TTC.

Une modification de descente des eaux pluviales de l'école maternelle a été réalisée suite à une infiltration sous toiture.

Suite à cette intervention, un devis de démoissage de la toiture de la maternelle et du bâtiment central côté nord est présenté au conseil pour 3 774 €.

Devis accepté à l'unanimité

✓ **CANTINE SCOLAIRE**

Le prestataire « la normande » propose un composant bio dans un repas par semaine. Le prix facturé à la commune serait 3,15 € au lieu de 2,97 € TTT pour un repas traditionnel. Le conseil décide de ne pas répercuter la hausse aux familles. Le prix des repas payés au prestataire a augmenté de 2,41 %.

➤ **DEMANDE DE DESAFFECTATION D'UNE SALLE DE CLASSE – Délibération n°49/2019**

Références : - Article 13-I de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'Etat. - Circulaire interministérielle du 25 Août 1995

La commune de Saint-Gervais est propriétaire des locaux de l'école communale située au 19 rue Robert Guesnier des parcelles suivantes :

- Section B n°228 - B n°229, B n°234, B n°580, B n°581, B n°229 et B n°230 ; sur cette unité foncière sont édifiés plusieurs bâtiments.

1°) - un bâtiment composé de deux salles de classe et d'un logement.

2°) - un bâtiment constitué d'une salle de classe maternelle, d'un dortoir et d'une salle de motricité.

3°) - un bâtiment composé d'une salle de classe, d'un bureau de direction, d'un préau, d'une salle de restauration, d'une cuisine et d'une garderie.

4°) - Un bâtiment constitué d'une salle de classe proche des locaux de la mairie.

La demande de désaffectation concerne ce dernier bâtiment. En effet, suite à deux mesures successives de fermeture de classe, l'école n'accueille plus que 3 classes et de fait les bâtiments énoncés aux alinéas 1, 2, et 3 suffisent à répondre aux besoins du service public de l'enseignement primaire.

Dans la mesure où la commune de Saint-Gervais est propriétaire des locaux, c'est au conseil municipal qu'incombe la décision de désaffectation.

Néanmoins s'agissant d'un équipement scolaire, l'avis de Monsieur le Préfet sur cette question doit-être recueilli au préalable.

- Considérant que le local énoncé dans l'alinéa 4 n'est plus affecté à l'enseignement, ni même à une mission du service public d'éducation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire a sollicité l'avis de Monsieur le Préfet pour la désaffectation de ce local.

Voté à l'unanimité

➤ **RENOUVELLEMENT CONVENTION CNRACL – Délibération n°50/2019**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la convention signée avec le CIG pour la prestation d'assistance technique dans l'instruction des dossiers CNRACL est à renouveler tous les 3 ans.

La précédente convention ayant expiré le 27 juillet 2019, et vu la complexité des dossiers, Madame le Maire propose aux membres du conseil de renouveler cette convention avec le CIG pour une nouvelle période de 3 ans.

Le conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le renouvellement de cette convention.

Voté à l'unanimité

➤ **EGLISE SAINT-GERVAIS SAINT-PROTAIS**

Un devis pour la réparation du cadran extérieur de l'horloge de l'église avec remise en peinture des aiguilles et remplacement du moteur de la minuterie a été demandé à la société BODET, il s'élève à 2 304,00 € TTC, ce travail sera réalisé par une équipe de cordistes.

Voté à l'unanimité.

Suite à l'entretien annuel des cloches réalisé par cette même société, un devis d'un montant de 3 360 € TTC a également été signé pour la mise en place d'un plancher chêne de 16 m² sous les cloches, le plancher actuel étant en très mauvais état. Une demande de subvention sera demandée à la DRAC et au Département.

➤ **INDEMNITE PERCEPTEUR – Délibération 51/2019**

- Vu la délibération n°44/2015 du 5 Novembre 2015 accordant l'indemnité de conseil au receveur Municipal, pour la durée du mandat électoral,

- Vu la délibération n°13/2019 du 1 Avril 2019 accordant l'indemnité de conseil à Madame BELLIER,

- Vu le départ de Madame BELLIER,

- Vu la nomination de Madame BOURGEOIS à la trésorerie de Magny en Vexin au 1 Avril 2019,

Les membres du conseil municipal décident de proratiser l'indemnité de conseil de l'exercice 2019 à savoir :

- 3 mois d'activité pour Madame BELLIER,

- 9 mois d'activité pour Madame BOURGEOIS

Mesdames BELLIER et BOURGEOIS devront présenter leur demande d'indemnité de conseil.

Voté par 13 pour et 1 contre

➤ **EXTINCTEURS**

Devis de la société ABAFLAM pour un montant 2 145 € pour le remplacement de 10 extincteurs

➤ **AIRE DE JEUX**

Devis de réparation 1 644,89 €

➤ **PANNEAUX DE BASKET**

L'APAVE a contrôlé le 30/10/2019 les panneaux de basket du terrain de sport de l'école ainsi que le panneau de basket de l'aire de jeux de la rue Fernand Jorelle.

➤ **TRANSPORT**

Plan Vélo Val d'Oise : voies cyclables en projet Chars/Magny- Montreuil/Magny- Saint Gervais /Magny avec le PNR Redéfinition des lignes de bus avec Tim bus : lignes expresses, lignes à la demande

➤ **SIVEMI**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les membres du SIVEMI n'ont pas renouvelé le contrat de l'agent contractuel.

➤ **DIVERS**

Le rendez-vous pour la Cérémonie du 11 novembre est fixé devant la mairie à 10 h 45.

Une escapade théâtrale aura lieu sur le parc de la rue Fernand Jorelle de 15h à 18h. Demande de volontaires pour l'accueil.

Le spectacle de « Noël au Pays Imaginaire » aura lieu le 14 décembre au zénith de Rouen pour les enfants du village du CP au CM2.

La distribution des jouets sera faite par le Père Noël à l'école le 13 décembre à 16 h 30 pour les enfants de 0 à la grande section de maternelle.

Le Repas des Toujours Jeunes aura lieu le 1^{er} décembre à la salle communale de La Chapelle en Vexin, un magicien assurera le spectacle et les animations, les membres du conseil municipal assureront le service pour le repas.